

Année universitaire 2025-2026

**MASTER MEEF
MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE
L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION,
1^{ER} DEGRÉ
GUIDE ADMISSION 2025**

La mention MEEF premier degré comprend deux parcours :
1 - Professeur des écoles
2 - Professeur des écoles bilingue occitan

Année universitaire 2025-2026

SOMMAIRE

SITE DE CANDIDATURE.....	2
PRESENTATION DU MASTER.....	4
OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	4
ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION.....	4
CONDITIONS D'ADMISSION.....	5
CANDIDATURE À L'ADMISSION EN M1.....	6
INFORMATIONS POUR DÉPOSER LE DOSSIER.....	6
1. INFORMATIONS GÉNÉRALES – DEMANDE DE CANDIDATURE.....	6
2. DOCUMENTS ADDITIONNELS SPÉCIFIQUES AU MASTER MEEF 1 ^{ER} DEGRÉ.....	6
3. INFORMATIONS ET PIÈCES COMPLÉMENTAIRES.....	7
Champs obligatoires.....	7
Champs facultatifs et justificatifs.....	7
4. SITUATIONS PARTICULIÈRES.....	9
Reprise d'études.....	9
Pour les candidat-e-s « Études en France » => Procédure DIVE UT2.....	9
Langue choisie.....	10
Demande d'affectation prioritaire.....	10
Situation de handicap.....	10
Sportif de haut niveau.....	11
CANDIDATURE À L'ADMISSION EN M2.....	12
INFORMATIONS POUR DEPOSER LE DOSSIER.....	12
1. INFORMATIONS GÉNÉRALES – DEMANDE DE CANDIDATURE.....	12
2. PIÈCES JUSTIFICATIVES.....	13
3. FORMULAIRE COMPLÉMENTAIRE.....	14
TRAITEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.....	19
PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	19
PROCÉDURE D'AFFECTATION.....	20
CALENDRIER DE LA PROCÉDURE DE PRE-INSCRIPTION.....	21
RÉUNION DE RENTRÉE.....	21

Année universitaire 2025-2026

SITE DE CANDIDATURE

Deux masters MEEF professeur des écoles sont proposés :

- MEEF 1er degré professeur des écoles : formation ouverte sur nos 8 sites départementaux (Foix, Rodez, Toulouse, Auch, Cahors, Tarbes, Albi, Montauban),
- MEEF 1er degré professeur des écoles bilingue-occitan ouvert uniquement sur 2 sites départementaux : Tarbes (gascon) et Montauban (languedocien).

Le nombre de places sur chaque site est limité : 510 places en master 1 réparties sur les 8 sites départementaux : Foix (2 groupes d'étudiants), Rodez (2 groupes d'étudiants), Toulouse (4 groupes d'étudiants), Auch (2 groupes d'étudiants), Cahors (2 groupes d'étudiants), Tarbes (2 groupes d'étudiants), Albi (2 groupes d'étudiants), Montauban (2 groupes d'étudiants).

Nous attirons votre attention sur le fait que chaque année le nombre de candidatures est important (3000 lors de la précédente campagne d'admission) et que certains sites départementaux sont extrêmement demandés, notamment le site de Toulouse.

Attention, il ne sera pas possible de vous affecter sur un site pour lequel vous n'avez pas fait de vœu.

Les effectifs sur le site de Toulouse étant limités, il est recommandé de candidater sur autant de sites que possible, pour maximiser vos chances d'être admis·e sur ce parcours dans notre INSPÉ. Le fait de demander plusieurs sites est donc vivement recommandé et ne peut pas être pénalisant.

Année universitaire 2025-2026

PRESENTATION DU MASTER

Objectifs de la formation

Le parcours proposé a une double visée, assurer une formation professionnelle et préparer au concours de la fonction publique CRPE (Concours de recrutement des professeurs des écoles).

La formation doit permettre aux étudiants de développer une base de connaissances pluridisciplinaires et d'acquérir les éléments fondamentaux théoriques, empiriques et pratiques, relatifs aux disciplines enseignées à l'école et au système éducatif. Elle est conçue dans une logique intégrée faisant dialoguer les aspects disciplinaires, didactiques, professionnels en lien avec la dimension recherche.

Les objectifs professionnels du master visent l'acquisition par les étudiants des compétences professionnelles du référentiel commun aux professeurs et personnels d'éducation et du référentiel propre aux enseignants.

Des enseignements théoriques et pratiques articulés avec des stages d'observation, de pratique accompagnée et éventuellement en responsabilité (M2 en contrat d'alternance) assurent une formation en alternance.

Année universitaire 2025-2026

Organisation pédagogique de la formation

La formation du master MEEF professeur des écoles et professeur des écoles bilingue occitan est une formation pluridisciplinaire qui doit répondre aux exigences de l'enseignement en cycle 1, 2 et 3. Elle nécessite :

- Un volume horaire important (± 30 h hebdo en M1) ;
- Une organisation permettant de prendre en compte toutes les disciplines enseignées et contributives aux cycles 1, 2 et 3 ;
- La réalisation d'un mémoire au cours des 2 années du master : la formation met en résonance les résultats scientifiques sur une thématique de l'enseignement ou de l'éducation et les pratiques professionnelles observées et/ou mises en œuvre par l'étudiant. Son objectif est le développement d'un regard réflexif sur le métier.
- La préparation au concours avec un renforcement disciplinaire différencié en français et en mathématiques en vue des épreuves écrites et une préparation à l'oral en fonction des choix opérés par l'étudiant.
- La formation est complétée par des périodes de stages d'observation et de pratique accompagnée dans les écoles publiques (dans les 3 cycles) et établissements d'enseignement publics au cours des 2 années de master. Ces stages, organisés par l'INSPE, permettent la découverte du métier, des tâches de l'enseignant à l'école, de la diversité des publics et des classes. Ils permettent aussi à l'étudiant de s'investir auprès d'un public scolaire en relation avec les partenaires de l'école (instituts et associations).

Conditions d'admission

Master 1 :

Être titulaire d'un diplôme bac+3

- Les étudiants inscrits en M1 MEEF, autre que le 1^{er} degré, à l'INSPE de Toulouse Occitanie-Pyrénées durant l'année universitaire 2024-2025, et qui désirent se réorienter vers le Master 1 MEEF 1^{er} degré doivent constituer ce dossier de candidature. En plus des pièces demandées, joindre obligatoirement le relevé de notes du premier semestre du master 1. Ce document est accessible sur l'ENT, rubrique « Accueil », « Mon dossier de scolarité » et « Mes notes et résultats »
- Les diplômes d'état d'infirmier obtenus avant 2012 et les diplômes d'état d'éducateur spécialisé obtenus avant 2018 peuvent faire l'objet d'une dispense de titre de licence par validation d'acquis.

Année universitaire 2025-2026

La procédure de demande de redoublement reste la même, les M1 en situation de redoublement devront passer par e-candidat pour faire un dépôt de candidature.

Les étudiants qui désirent se réorienter devront faire un dépôt de candidature sur l'application "Mon Master".

Master 2 :

Les étudiants ayant validé la première année de master MEEF 1er degré à l'INSPE de Toulouse Occitanie-Pyrénées **ont accès de plein droit à la deuxième année.**

L'accès à la deuxième année est possible **dans la limite des places disponibles** pour les étudiants ayant validé un **M1 MEEF 1^{er} degré** dans une autre INSPE ou détenteurs d'un master 1^{er} degré antérieur à 2014.

Année universitaire 2025-2026

CANDIDATURE À L'ADMISSION EN M1

INFORMATIONS POUR DÉPOSER LE DOSSIER

La candidature en master 1 MEEF 1^{er} degré est dématérialisée via l'application Mon Master.

Dès le 25 février 2025, les étudiants souhaitant candidater en master 1 devront le faire via la plateforme Mon Master à l'adresse : monmaster.gouv.fr

1. Informations générales – Demande de candidature

Lors de la constitution de votre candidature sur la plateforme Mon Master, des documents communs à tous les masters vous seront demandés :

- Données personnelles
- Coordonnées
- Coordonnées email
- CV
- Baccalauréat
- Coursus post-bac
- Relevés de notes
- Stages
- Expériences professionnelles
- Sportif Haut Niveau (télécharger vos justificatifs)
- Artiste confirmé
- Situation handicap
- Étudiant boursier
- Année de césure
- Formation continue (télécharger vos justificatifs)

Coursus post-bac : [Téléverser tous vos justificatifs \(relevés de notes\)](#)

2. Documents additionnels spécifiques au Master MEEF 1^{er} degré

- Lettre de motivation (pièce obligatoire)
Votre lettre de motivation devra présenter votre vision et votre compréhension du métier de professeur·e des écoles, vos motivations à intégrer le Master MEEF mention 1^{er} degré à l'INSPE Toulouse Occitanie-Pyrénées, en lien avec votre parcours personnel.
- Attestation justifiant de l'expérience professionnelle en cours (non obligatoire). Dans ce document, vous devrez joindre les justificatifs de vos expériences professionnelles en cours et antérieures (voir paragraphe "Champs facultatifs et justificatifs" du point 3. ci-dessous).

Année universitaire 2025-2026

3. Informations et pièces complémentaires

Dans cette partie, vous devrez saisir des éléments indispensables au bon traitement de votre dossier. **Toute saisie incomplète ou erronée peut nuire au bon traitement de votre candidature.** Nous vous recommandons donc de vérifier votre saisie attentivement.

Champs obligatoires

Vous devez saisir ces informations même si elles sont déjà saisies dans les informations générales.

Indiquez les moyennes annuelles suivantes (telle qu'elles figurent sur le relevé de note) :

- Note du bac ou du DAEU
- Note de L1
- Note de L2
- Note de S5 de L3 en cours ou note du L3 validé

Si vous avez validé plusieurs fois le même niveau (plusieurs L1 validées par exemple) indiquez la meilleure des notes obtenues.

Les notes indiquées devront correspondre exactement (avec toutes les décimales, sans arrondi) aux justificatifs (relevés de notes) déposés dans la partie informations générales. Si une note est absente (cas d'évaluation par compétences sans note, ou diplôme équivalent sans note), saisir la valeur 99 ; ceci indiquera à l'examineur de votre dossier de se reporter aux pièces jointes pour évaluer votre parcours.

Champs facultatifs et justificatifs

Si vous avez été inscrit en classes préparatoires aux grandes écoles (Prépa lettres, sciences, commerce, PACES, Sciences Po), indiquez les moyennes suivantes (telles qu'elles figurent sur les relevés de notes) :

- Note de la première année de CPGE
- Note de la deuxième année de CPGE

Si vous avez une expérience professionnelle dans le champ de l'animation

- Indiquez la **durée totale en heures** des expériences en animation : colonies de vacances, en ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), en animation sportive, culturelle ou citoyenne, scoutisme, etc.
- Si vous êtes titulaire du BAFA : indiquez « oui »

Si vous avez une expérience professionnelle dans le périscolaire

- Indiquez la **durée totale en heures** des expériences en responsabilité dans le périscolaire : ALAE ou CLAE, aide aux devoirs, service civique dans le champ éducatif, AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville), AED (non pré-

Année universitaire 2025-2026

pro).

Si vous avez une expérience professionnelle de garde d'enfants

- Indiquez la **durée totale en heures** des expériences en responsabilité de garde d'enfants : baby-sitting, jeunes au pair.

Si vous avez une expérience professionnelle dans le champ scolaire ou universitaire

- Indiquez la **durée totale en heures** des expériences en responsabilité dans le champ scolaire, (hors second degré) avec justificatifs : EAP à l'école, ATSEM, AVS, assistant·e de langue (français à l'étranger), enseignement public et privé (contractuel, vacataire), bénévolat (alphabétisation en France ou à l'étranger, enseignement en hôpital ou prison).
- Si vous avez été intervenant·e en ASTEP : indiquez « oui » dans le champ approprié
- Indiquez la **durée totale en heures** des expériences en responsabilité d'enseignement (hors stage) dans le second degré ou à l'université.

Si vous avez effectué des stages en établissement scolaire

- Indiquez la **durée totale en heures** des stages effectués dans le premier degré (heures de présence dans la classe).
- Indiquez la **durée totale en heures** des stages effectués dans le second degré (heures de présence dans la classe).
- Indiquez la **durée totale en heures** en responsabilité d'enseignement lors de ces stages (si vous y avez conduit des séances ou des ateliers).

Si vous avez suivi des UE de pré-professionnalisation durant votre cursus universitaire

- Indiquez la **durée totale en heures** d'enseignement de ces UE
- Saisissez la moyenne des notes obtenues pour les UE de pré-professionnalisation pour chacune des années de licence comportant ces UE

Justificatifs

Pour justifier de ces expériences (professionnelles, stages, périscolaires, etc.) vous devrez nous transmettre vos justificatifs comme suit :

- Pour les expériences professionnelles en animation et périscolaire, les justificatifs sont à déposer dans la pièce :
 - Animation-Périscolaire (pièce complémentaire)
- Pour la partie expériences professionnelles d'enseignement scolaire ou universitaire, les justificatifs sont à déposer dans la pièce :
 - Attestation justifiant de l'expérience professionnelle en cours (Document additionnel, voir ci-dessus au point "2. Documents additionnels spécifiques au Master MEEF 1^{er} degré")
- Pour les Stages en école ou établissement, les justificatifs sont à déposer dans la pièce « Justificatifs Stage (pièce complémentaire) »

Année universitaire 2025-2026

Attention : la taille maximum des pièces est de 2 Mo chacune.

Nous vous conseillons le format PDF notamment pour les documents de plusieurs pages. Pour respecter la limite des 2 Mo, vous pouvez utiliser un outil de compression en ligne gratuit, comme par exemple celui de la société Adobe à l'adresse :

<https://www.adobe.com/fr/acrobat/online/compress-pdf.html>

En cas de difficulté : Si le nombre de documents à inclure dans une pièce ne permet pas malgré la compression de respecter cette limite de 2 Mo, sélectionner prioritairement :

- les pièces en rapport avec le 1^{er} degré, ou les enfants d'âge correspondant,
- les pièces les plus significatives en termes de volume horaire.

Veillez alors à ce que votre CV référence les activités manquantes et signalez ces manques dans votre lettre de motivation.

4. Situations particulières

Reprise d'études

Vous serez considéré·e « En reprise d'études » que si vous avez interrompu vos études depuis 2 ans et plus.

Formation continue

Si vous bénéficiez d'un financement (Dif, Cif, ...), vous devez engager **obligatoirement** une démarche auprès du service de la Formation Continue d'UT2J.

Contact Formation Continue d'UT2J :

- Un seul contact courriel pour toute question relative à la Reprise d'Études : reprise.etudes@univ-tlse2.fr
- La page officielle Reprise d'Études de notre établissement : <https://www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/formation-continue/la-reprise-detudes-dans-des-diplomes-de-formation-initiale>

Pour les candidat-e-s « Études en France » => Procédure DIVE UT2

- Si vous n'êtes pas citoyen de l'union européenne, il vous sera possible de suivre la formation (à condition de faire valoir l'équivalence de vos diplômes), mais vous ne pourrez pas présenter les concours de la fonction publique d'état organisés par le ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR).

Année universitaire 2025-2026

Langue choisie

Le choix de la langue est obligatoire pour le master professorat des écoles : l'enseignement de la langue fait partie du cursus de master. Vous ne pourrez en être dispensé.e. L'INSPE est en mesure d'assurer les enseignements en :

- Allemand
- Anglais
- Espagnol
- Italien

Il n'est pas possible de choisir une langue dans laquelle vous êtes débutant.e. Vous devrez valider une certification au niveau B2 dans le cours du Master.

Demande d'affectation prioritaire

Si vous souhaitez demander une affectation prioritaire, pour situation de familiale ou de santé vous concernant ou affectant l'un de vos proches, merci d'en indiquer le motif précis, ainsi que le site d'affectation demandé, dans le champ prévu à cet effet.

Votre demande sera évaluée par une commission et pourra donner lieu à une bonification notamment si vous relevez d'un des cas suivants :

- vous avez des enfants à charge (jusqu'en CM2 inclus),
- vous êtes reconnu comme soutien de famille,
- vous avez des parents à charge,
- vous avez un suivi médical nécessitant une localisation géographique particulière.

Cette demande d'affectation prioritaire doit être accompagnée de justificatifs à déposer dans la partie documents additionnels dans la pièce "Autres pièces utiles à votre candidature".

Situation de handicap

Si vous êtes concerné.e par une situation nécessitant un accompagnement, il faut l'indiquer dans la partie "Informations générales – Demande de candidature". Nous vous incitons à nous donner toutes les informations utiles (par exemple la reconnaissance de votre handicap par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Votre situation, après vérification, donnera lieu à une bonification de classement.

- En ce qui concerne le concours, la note de service n°2015-080 du 27/05/2015 indique clairement qu'« en cas de réussite au concours et préalablement à leur nomination, les lauréats seront convoqués par l'administration pour une visite médicale auprès d'un médecin agréé compétent en matière de handicap, qui se prononcera à la fois sur l'aptitude physique du candidat et sur la compatibilité du handicap avec les fonctions sollicitées... ».

Année universitaire 2025-2026

L'ARS Publie chaque année la liste des médecins agréés par département

Il vous appartient de vous renseigner pour savoir si votre handicap est compatible avec

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/medecins-agrees-13>

la fonction d'enseignant.

Sportif de haut niveau

Si vous êtes concerné-e par ce statut, il vous appartient d'apporter les justificatifs adéquats. Votre situation, après vérification, donnera lieu à une bonification de classement.

Sont reconnus sportifs de haut niveau tous les sportifs de haut-niveau inscrits sur les listes du ministère des Sports, dès lors qu'ils en émettent le souhait par un acte de candidature.

Néanmoins, vous pouvez bénéficier d'un statut de sportif de bon niveau si vous êtes :

- étudiant de bon niveau inter-régional fédéral,
- étudiant de bon niveau national universitaire impliqué dans les équipes sportives de l'université.

Quels sont les avantages du statut "sportif de haut-niveau" ?

- Un accompagnement privilégié avec un enseignant référent et un tutorat spécifique,
- La possibilité d'un aménagement du cursus (une année faite en deux ans, sous certaines conditions),
- Le choix des groupes de TD,
- La possibilité de report d'examens,
- La possibilité de cours complémentaires en fonction des impératifs sportifs.

Pour tout complément d'information prendre contact avec Sophie ALBISSON en charge du dossier SHN à l'INSPE de Toulouse-Occitanie Pyrénées : sophie.albisson@univ-tlse2.fr

Année universitaire 2025-2026

CANDIDATURE À L'ADMISSION EN M2

INFORMATIONS POUR DEPOSER LE DOSSIER

La candidature en master MEEF 1er degré est dématérialisée et est déposée via l'application eCandidat.

Vous devez créer un compte dans eCandidat afin de pouvoir déposer votre dossier. Pour cela, suivre les indications du Guide eCandidat.

- L'adresse e-mail renseignée doit être valide. C'est par cette adresse que vous recevrez les différents messages concernant votre candidature ainsi que les informations relatives à l'entrée en Master MEEF 1er degré

1. Informations générales – Demande de candidature

Pour commencer, il vous faut saisir des informations personnelles et sélectionner une demande de candidature pour le master MEEF 1^{er} degré.

Ces opérations s'effectuent à partir de l'onglet « Mon compte » dans le menu de gauche.

Selon les cas, vous aurez à saisir ces informations (étudiants hors UT2J) ou les vérifier et le cas échéant les modifier (étudiant UT2J).

Rubriques à saisir/vérifier :

- Informations personnelles
 - Adresse
 - Baccalauréat
 - Cursus interne (pour les étudiants UT2J)
 - Cursus externe
- Ne pas renseigner les rubriques Stages et Expérience pro., ces informations vous seront demandées ultérieurement.

Pour créer votre demande pour le Master MEEF 1^{er} degré, cliquez sur l'onglet « Candidature » dans le menu de gauche puis sur le bouton « Nouvelle candidature » dans la fenêtre principale.

Cliquez ensuite sur la ligne « Premier degré (Professeur des écoles) » puis sur le sous-menu « Master MEEF » puis choisissez dans la ligne qui correspond au site départemental pour lequel vous candidatez.

Année universitaire 2025-2026

2. Pièces justificatives

Sous l'onglet « Pièces justificatives », vous pouvez télécharger vos fichiers, d'un maximum de 5 Mo par fichier, en format PDF, JPG ou PNG.

Certaines pièces sont obligatoires, d'autres dépendent de votre profil (dans ce cas, cliquez le bouton « non concerné par cette pièce » si la pièce demandée ne correspond pas à votre profil).

- Vous ne pouvez télécharger qu'un seul fichier par pièce complémentaire. Dans le cas où le justificatif est constitué de plusieurs pièces (ex. Photocopies de tous les diplômes depuis le bac), vous devez les numériser dans un seul fichier à transmettre.
- Si vous téléchargez plusieurs fichiers consécutivement sur la même ligne, seul le dernier fichier téléchargé est conservé.

Liste des pièces justificatives :

- Photocopie de la carte nationale d'identité ou passeport : pièce obligatoire
- Lettre de motivation manuscrite ou numérique : pièce obligatoire
- Curriculum vitae : pièce obligatoire
- Formulaire obligatoire pour la candidature à la formation PE : pièce obligatoire (voir la partie formulaire du guide)
- Engagement pour admission : pièce obligatoire à télécharger (bouton), à compléter et signer, à numériser et à déposer avec les pièces justificatives.
- Tous les relevés de notes depuis le bac, y compris celui du semestre en cours : pièce obligatoire, mettre les relevés par ordre chronologique.
- Photocopie de tous les diplômes depuis le bac : pièce obligatoire, mettre les diplômes par ordre chronologique.
- Relevé de notes du ou des concours précédents : pièce facultative
- Equivalence ENIC-NARIC, attestation niveau de français : pièce facultative
- Attestation de sportif de haut niveau : pièce facultative
- Attestation de stages : pièce facultative
- Expériences professionnelles dans le champ de l'animation : pièce facultative
- Expériences professionnelles dans le champ du péri-scolaire : pièce facultative
- Expériences professionnelles dans le champ de l'enseignement : pièce facultative
- Unités d'enseignement préprofessionnalisantes au professorat des écoles : pièce facultative
- Lettre de réorientation : pièce facultative, ne concerne que les étudiants de l'INSPE de Toulouse en procédure de réorientation
- Relevé de notes de l'année en cours (réorientation) : pièce facultative, ne concerne que les étudiants de l'INSPE de Toulouse en procédure de réorientation

Année universitaire 2025-2026

3. Formulaire complémentaire

Sous l'onglet « Formulaires complémentaires » cliquer l'URL correspondant au « Formulaire obligatoire à la candidature Professeur des écoles », répondre aux questions posées, exporter le formulaire au format « queXML.pdf » et joindre le document obtenu dans la ligne correspondante sous l'onglet « Pièces justificatives ».

- Votre fichier est synchronisé avec l'application eCandidat durant la nuit, il apparaîtra donc en attente lorsque vous aurez terminé d'y répondre et l'aurez déposé. S'il est toujours en attente le lendemain c'est que vous vous êtes trompé en reportant votre numéro de dossier eCandidat.

Informations personnelles

Reportez votre numéro de dossier eCandidat (8 caractères commençant par 20xxxxxx), vos nom et prénom ainsi que votre date de naissance.

Procédure de réorientation :

Ne concerne que les étudiants inscrits en Master MEEF autre que le Premier degré en 2024-25 et désirant se réorienter en MEEF 1^{er} degré en 2025-26.

Vœux de candidatures

L'application eCandidat permet de candidater pour tous les masters MEEF de l'INSPE. En cas de vœux multiples, précisez si le MEEF 1^{er} degré est votre premier choix ou pas.

- Attention, les autres Master MEEF doivent faire l'objet d'une candidature spécifique.

Type de candidature en Master MEEF 1er degré :

L'accès en M2 n'est possible que pour les étudiants ayant validé un master 1 MEEF 1er degré dans une autre académie (dans le cadre d'un transfert de scolarité) ou un master enseignement 1er degré antérieur à 2014 (EFE ESE par exemple). Si malgré cet avertissement, vous persistez à choisir le M2 sans avoir fait le M1 MEEF, votre dossier sera rejeté systématiquement.

Langue choisie

Le choix de la langue est obligatoire pour le master professorat des écoles : l'enseignement de la langue fait partie du cursus de master. Vous ne pourrez en être dispensé.e. L'INSPE est en mesure d'assurer les enseignements d'allemand – anglais–espagnol – italien.

Il n'est pas possible de choisir une langue dans laquelle vous êtes débutant.e.

- Votre site de formation est obligatoirement Toulouse si vous choisissez une langue autre qu'anglais et espagnol en M1. Cette affectation obligatoire entraîne un classement sur le seul site INSPE choisi. Ainsi, si votre classement en liste principale n'est pas possible, vous serez directement basculé en liste complémentaire et il ne vous sera pas proposé de place en liste principale sur un autre site que celui choisi.

Année universitaire 2025-2026

Demande d'affectation particulière :

Si vous ne pouvez candidater que pour un site géographique de l'INSPE proche de votre domicile pour les motifs suivants, indiquez-le :

- Si vous avez des enfants à charge (jusqu'en CM2 inclus),
- Si vous êtes reconnu comme soutien de famille,
- Si vous avez des parents à charge,
- Si vous avez un suivi médical nécessitant une localisation géographique particulière.

Cette affectation obligatoire entraîne un classement sur le seul site de l'INSPE choisi. Ainsi, si votre classement en liste principale n'est pas possible, vous serez directement basculé en liste complémentaire et il ne vous sera pas proposé de place en liste principale sur un autre site que celui choisi.

Situation de handicap

Si vous êtes concerné.e par une situation nécessitant un accompagnement, il faut cocher la case. Nous vous incitons à nous donner toutes les informations utiles (par exemple la reconnaissance de votre handicap par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Une attention particulière sera apportée à votre affectation.

- En ce qui concerne le concours, la note de service n°2015-080 du 27/05/2015 indique clairement qu' « en cas de réussite au concours et préalablement à leur nomination, les lauréats seront convoqués par l'administration pour une visite médicale auprès d'un médecin agréé compétent en matière de handicap, qui se prononcera à la fois sur l'aptitude physique du candidat et sur la compatibilité du handicap avec les fonctions sollicitées... ».

L'ARS Publie chaque année la liste des médecins agréés par département

<http://www.ars.midipyrenees.sante.fr/Medecins-agrees.175658.0.html>

Il vous appartient de vous renseigner pour savoir si votre handicap est compatible avec la fonction d'enseignant.

Sportif de haut niveau

Si vous êtes concerné.e par ce statut, il vous appartient d'apporter les justificatifs adéquats. Ce statut peut permettre une affectation prioritaire sur le site choisi en 1er vœu (dans la limite des places disponibles).

Sont reconnus sportifs de haut niveau tous les sportifs de haut-niveau inscrits sur les listes du ministère des Sports, dès lors qu'ils en émettent le souhait par un acte de candidature.

Néanmoins, vous pouvez bénéficier d'un statut de sportif de bon niveau si vous êtes :

- étudiant de bon niveau inter-régional fédéral,
- étudiant de bon niveau national universitaire impliqué dans les équipes sportives de l'université.

Quels sont les avantages du statut "sportif de haut-niveau" ?

- Un accompagnement privilégié avec un enseignant référent et un tutorat spécifique,
- La possibilité d'un aménagement du cursus (une année faite en deux ans, sous certaines conditions),
- Le choix des groupes de TD,
- La possibilité de report d'examens,

Année universitaire 2025-2026

- La possibilité de cours complémentaires en fonction des impératifs sportifs.

Pour tout complément d'information prendre contact avec Sophie ALBISSON en charge du dossier SHN à l'INSPE de Toulouse-Occitanie Pyrénées : sophie.albisson@univ-tlse2.fr

Synthèse des stages effectués :

Dans cette rubrique, vous précisez les différents stages que vous avez effectués en milieu scolaire.

Pour chaque stage, vous devrez préciser :

- l'année durant laquelle le stage a été effectué,
- le type de stage : école, collège ou lycée,
- le nom de l'établissement,
- la durée du stage calculée en demi-journées.

Vous précisez dans la question suivante la durée totale des stages calculée en demi-journées.

Joindre les attestations de stages dans les pièces justificatives en reportant la mention « stage » et le numéro de la ligne correspondante (stage 1 sur l'attestation 1, stage 2, sur l'attestation 2, etc.).

En cas de besoin vous utilisez la trame de l'attestation de stage proposée dans les pièces justificatives (bouton de la ligne stage),

Synthèse des expériences professionnelles dans le domaine de l'animation :

Dans cette rubrique, vous précisez vos différentes expériences professionnelles dans le domaine de l'animation.

Pour chaque expérience, vous devrez préciser :

- l'année,
- l'emploi occupé
- le nom de l'employeur,
- la durée de l'expérience calculée en heures.

Vous précisez dans la question suivante la durée totale, calculée en heures, de vos différentes expériences professionnelles dans le domaine de l'animation.

Joindre les pièces justificatives (contrat de travail ou, à défaut, les bulletins de salaire) en reportant la mention « Anim » et le numéro de la ligne correspondante (Anim 1 sur le justificatif 1, Anim 2, sur le justificatif 2, etc.).

Synthèse des expériences professionnelles dans le domaine péri-scolaire :

Dans cette rubrique, vous précisez vos différentes expériences professionnelles dans le domaine péri-scolaire.

Pour chaque expérience, vous précisez :

- l'année,
- l'emploi occupé,
- le nom de l'employeur,
- la durée de l'expérience calculée en heures.

Année universitaire 2025-2026

Vous précisez dans la question suivante la durée totale vos différentes expériences professionnelles dans le domaine péri-scolaire calculée en heures.

Joindre les pièces justificatives (contrat de travail ou, à défaut, bulletins de salaire) en reportant la mention « Péri » et le numéro de la ligne correspondante (Péri 1 sur le justificatif 1, Péri 2, sur le justificatif 2, etc.).

Pour l'AFEV, joindre en pièce justificative un certificat ou un relevé d'UE en surlignant la ligne correspondante.

Synthèse des expériences professionnelles dans le domaine scolaire

Dans cette rubrique, vous précisez vos différentes expériences professionnelles dans le domaine scolaire.

Pour chaque expérience, vous précisez :

- l'année,
- le type d'emploi occupé : vacation d'enseignement, contractuel, emploi avenir professeur, ATSEM, ASTEP,
- le nom de l'employeur,
- la durée de l'expérience calculée en heures.

Vous précisez dans la question suivante la durée totale, calculée en heures, de vos différentes expériences professionnelles dans le domaine scolaire.

Joindre les pièces justificatives (contrat de travail et/ou PV d'installation ou, à défaut, les bulletins de salaire) en reportant la mention « Ens » et le numéro de la ligne correspondante (Ens 1 sur le justificatif 1, Ens 2, sur le justificatif 2, etc.).

Pour l'ASTEP, joindre en pièce justificative un certificat ou un relevé d'UE en surlignant la ligne correspondante.

Synthèse des unités d'enseignement « pré-professionnalisantes au professorat des écoles » suivies durant le cursus de licence :

Dans cette rubrique, vous précisez les unités d'enseignement « pré-professionnalisantes au professorat des écoles » suivies durant le cursus de licence

- Par unité d'enseignement « pré-professionnalisante au professorat des écoles », on entend un enseignement spécifique, le plus souvent transversal, indiquant spécifiquement la mention « professorat des écoles » dans son intitulé. Les licences STAPS et Sciences de l'éducation par exemple ne sont pas considérées à proprement parler comme professionnalisantes.

Pour chaque UE suivie, vous devrez préciser :

- l'année,
- l'intitulé de la formation,

Année universitaire 2025-2026

- le lieu de la formation,
- le code de l'UE,
- la durée en heures,
- la note obtenue lors de l'évaluation.

Vous devrez préciser dans la question suivante la durée totale unités d'enseignement « pré-professionnalisantes au professorat des écoles » calculée en heures.

Pour les justificatifs, vous surlignerez les unités d'enseignement concernées dans vos relevés d'UE à joindre par ailleurs.

Classement des sites départementaux :

Dans tous les cas, indiquez votre premier choix de site, celui que vous avez choisi pour faire votre candidature dans eCandidat.

Indiquez ensuite, par ordre de préférence, le ou les sites où vous envisagez de suivre votre formation dans le cas où votre candidature ne pourrait être retenue pour le site de l'INSPE que vous désirez.

Pour les étudiant.e.s qui souhaitent intégrer le master MEEF Professeur des écoles bilingue-occitan en deuxième année (M2), indiquez en priorité les sites correspondants à la formation (Montauban : occitan languedocien ou Tarbes : occitan gascon).

Année universitaire 2025-2026

TRAITEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Principes généraux

La procédure de traitement des dossiers attribue un classement à chaque dossier retenu. La gestion de l'admission en M1 est gérée par la plateforme MonMaster, à laquelle ce classement est transmis.

La gestion de l'admission en M2 est gérée sur la plateforme e-candidat.

Les principes suivants sont retenus pour l'admission :

- l'admission dans le master se fait **sur dossier**, en fonction de critères académiques et de motivation
- Dans un premier temps, la commission d'admission traite les dossiers :
 - Elle peut refuser certains dossiers suivant les motifs de refus qui sont communiqués sur les plateformes.
 - Pour chaque dossier retenu, la cotation se fait selon les critères d'évaluation listés ci-après :

A partir des informations que vous aurez indiqué dans tous les champs de la procédure MonMaster et des justificatifs que vous aurez apporté, une cotation des dossiers est mise en œuvre selon les principes suivants :

Une cotation liée aux résultats académiques qui s'appuie sur les résultats du baccalauréat et de licence jusqu'au S5 (ou formations équivalentes)

Une cotation liée au parcours du candidat et à ses expériences qui prend en compte les parcours de pré-professionnalisation vers le Master MEEF, les expériences en lien avec le scolaire et le périscolaire, les certifications/dispositifs spécifiques en école (BAFA, ASTEP...).

Une cotation de la lettre de motivation (en appui sur le CV) qui prend en compte les critères suivants : la représentation du métier et de la formation la cohérence du parcours, et la qualité générale de la lettre (orthographe, syntaxe et argumentation).

- Les dossiers retenus sont finalement classés, selon le nombre de points attribués.
- Pour l'admission en M1 :
 - Les dossiers refusés et le classement des dossiers retenus sont transmis à la plateforme MonMaster qui gère ensuite les propositions d'affectation et la remontée des listes d'attente, pour chacun des parcours et sites.
- Pour l'admission en M2 :
 - la commission affecte sur un site départemental et établit une liste d'admission en liste principale ou en liste complémentaire
 - si vous êtes classé.e en liste complémentaire, vous ne serez admis.e que si un candidat de la liste principale se désiste. La procédure est automatique.

Année universitaire 2025-2026

Procédure d'affectation

Pour l'accès en M1

Les dossiers sont classés en fonction des points obtenus, la remontée des listes d'attentes et l'affectation sur les différents sites est gérée par la plateforme MonMaster.

Pour l'accès en M2

Les dossiers sont classés en fonction des points obtenus, affectés en fonction des vœux émis et des contraintes liées aux places disponibles sur les différents sites de formation.

- Si le classement et le nombre de places disponibles le permettent, le candidat est admis sur liste principale du site de sa candidature.
- S'il ne peut pas être admis sur la liste principale du site de sa candidature, on étudie la possibilité qu'il soit admis en liste principale sur un autre site demandé (cette opération est renouvelée jusqu'à épuisement des sites demandés ; elle ne peut pas être mise en œuvre dans le cas où le site de candidature est le seul site demandé).
- Si à l'issue de ce processus, l'étudiant n'est toujours pas affecté, on le place en liste complémentaire sur l'un des sites demandés (celui qui offre la position la moins défavorable).
- S'il n'y a pas suffisamment de place dans les listes complémentaires, la candidature est refusée.

Année universitaire 2025-2026

CALENDRIER DE LA PROCÉDURE DE PRE-INSCRIPTION

Pour l'admission en M1 :

- Ouverture de l'application Mon Master : du 25 février au 24 mars 2025
- Examen des candidatures : du 31 mars au 21 mai 2025
- Communication des propositions d'admission : du 02 juin au 16 juin 2025
- Inscription administrative : A partir du 26 juin 2025

Pour l'admission en M2

- Ouverture de l'application e-candidat : du 25 février 2025 au 19 mai 2025
- Examen des candidatures : A partir du 26 mai 2025
- Communication des propositions d'admission : à partir du 16 juin 2025
- Inscription administrative : A partir du 26 juin 2025

Réunion de rentrée

- Si vous êtes admis-e en liste principale sur l'un de nos sites, la date de la réunion de rentrée vous sera communiquée une fois votre affectation définitive connue.
- Pour l'année 2025-2026, selon les sites et les promotions, les réunions de rentrée auront lieu entre le 27 août et le 5 septembre 2025.
- **Il est impératif d'être présent à cette réunion !** En cas d'empêchement, lié à une obligation professionnelle, une situation médicale ou familiale particulière, vous devrez nous avvertir au plus tôt.
- Les étudiants absents sans justificatif à la réunion de rentrée pourront être considérés comme démissionnaires de notre master.